

ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Ville natale d'Arthur Rimbaud, identifiée comme la porte d'entrée du Parc Naturel Régional des Ardennes, bénéficiant de son positionnement au sein des méandres de la Meuse, Charleville-Mézières possède d'indéniables atouts. Charleville et Mézières sont de "grands laboratoires d'urbanisme". Charleville est une ville nouvelle du XVIIe siècle. Mézières, quant à elle, s'est certes développée à partir du IXe siècle, puis à l'intérieur de ses murs tout au long des siècles mais elle aussi a été entièrement repensée, tout d'abord à la fin du XIXe siècle puis plus profondément encore après les destructions de la Première Guerre. Par ailleurs, la fusion pérenne de six communes formant Charleville-Mézières en 1966 reste une expérience notable et originale assez rare en France, créant une ville "multipolaire" à l'urbanisme insolite riche de deux centres villes et de quartiers correspondant aux anciens centres de village Deux cent quarante-cinq hectares d'espaces verts et ses fronts boisés constituent un écrin pour mettre en valeur sa Place Ducale

Cependant, Charleville-Mézières souffre d'un manque de notoriété patrimoniale pour les visiteurs extérieurs ainsi sans doute que d'une prise de conscience par les Carolomacériens du potentiel offert par la diversité architecturale de leur ville.

Charleville-Mézières, « Ville en poésie », dispose d'une image culturelle affirmée et reconnue reposant sur une politique événementielle régulière avec notamment le Festival mondial des théâtres de marionnette, l'Eco-festival du Cabaret Vert (musique actuelle), politique relayée au quotidien par des actions de terrain en matière de médiation culturelle, parmi lesquelles il faut citer celles menées par ses deux musées de France : le musée de l'Ardenne et le Musée Arthur Rimbaud ainsi que la maison des Ailleurs labélisée maison des illustres.

Avec un panel d'outils : son secteur sauvegardé, sa politique patrimoniale et ses documents d'urbanisme (P.L.U., P.A.D.D., SCoT...), la mise en œuvre du label Ville d'art et d'Histoire pourra aussi s'appuyer sur la convention de recherches signée entre la Ville de Charleville-Mézières, le CNRS et l'Université de Paris IV-Sorbonne.

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine contractuel. Au sein d'une équipe de 24 personnes, rattaché au service musées, sous l'autorité des directrices, vous êtes en charge de la mise en œuvre la convention Ville d'art et d'histoire et chargé d'exercer les missions suivantes :

MISSIONS PRINCIPALES

- ✓ Mise en place d'action de communication et promotion de l'architecture et du patrimoine et du secteur sauvegardé
- ✓ Sensibilisation de la population locale à l'architecture et au patrimoine
- ✓ Animation et coordination du service des publics des musées municipaux
- ✓ Mise en valeur et réalisation des visites du trésor de la Basilique Notre-Dame
- ✓ Développement d'actions transversales avec les différents acteurs culturels et éducatifs particulièrement l'architecte des bâtiments de France.
- ✓ Initiation du jeune public au travers d'ateliers et de visites
- ✓ Mise en valeur et réalisation de visites pour le public touristique
- ✓ Formation des guides
- ✓ Rédaction du projet culturel et scientifique du CIAP

PROFIL RECHERCHE

- ✓ Expérience dans la valorisation du patrimoine
- ✓ Connaissance des acteurs, des enjeux et des réseaux des politiques du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme
- ✓ Grande capacité rédactionnelle
- ✓ Connaissance des collectivités territoriales
- ✓ Capacité à travailler en transversalité
- ✓ Être force de proposition et d'initiative
- ✓ Maîtrise de l'Anglais et éventuellement de l'Allemand

CONDITIONS

1. Minimum Bac +3 en histoire, histoire de l'art, architecture, médiation culturelle
2. Être titulaire de la fonction publique territoriale de catégorie A (attaché de conservation du patrimoine) ou avoir réussi le concours d'animateur de l'Architecture et du Patrimoine.

Pour le concours :

Après une **sélection sur CV et lettre de motivation**, le recrutement se fera par **concours** selon le règlement national :

- Pour les titulaires d'un bac + 3 : un dossier de méthodologie illustré de 20 pages maximum (iconographie et bibliographie comprises) développant un des axes de la convention (qui sera à remettre le jour des épreuves écrites) puis 2 **épreuves d'admissibilité** : dissertation sur un sujet concernant le patrimoine national et commentaire de document concernant le patrimoine de la ville et 3 **épreuves d'admission** : présentation d'un circuit commenté, oral de langue étrangère et entretien avec le jury.
- Pour les titulaires du grade d'attaché territorial ou animateurs de l'architecture et du patrimoine : 3 **épreuves d'admission** : présentation d'un circuit commenté, oral de langue étrangère et entretien avec le jury.

CARACTERISTIQUES DU POSTE

- ✓ Titulaire de la fonction publique (catégorie A attaché de conservation). Ce poste est également ouvert aux non titulaires (contractuels de droit public).
- ✓ Poste basé à Charleville-Mézières
- ✓ Rémunération sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique
- ✓ Temps complet 35 h incluant occasionnellement des soirées inaugurales et les week-ends.

CANDIDATURE

La lettre de motivation détaillée et le CV sont à adresser pour le 15 DECEMBRE 2017 à

M. le Maire

Direction des ressources humaines
Ville de Charleville-Mézières- MAIRIE
Place du théâtre
08109 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

Renseignements : Carole Marquet-Morelle, directrice du musée de l'Ardenne
carole.marquet-morelle@mairie-charlevillemezieres.fr